

Ligeraid Adventure Race 2025

REGLEMENT

1. Objet

Le Ligeraid Adventure Race est un raid multisports composé de plusieurs disciplines sportives non motorisées enchaînées comprenant :

- du roller,
- du kayak,
- du vtt,
- de la course d'orientation,
- un atelier montagne,
- du packraft.

Le parcours doit être réalisé par équipe de 3 ou 4, mixte ou non mixte, toujours ensemble et sans assistance.

Le raid se déroulera les samedi 19 et dimanche 20 avril 2025, au départ de SAINT GALMIER (42).

2. Organisateur

Le Ligeraid Adventure Race est organisé par l'association loi 1901 affiliée à la FFTRIathlon :

LIGE RAID 42,
7 rond point de la Charpinière
42 330 SAINT GALMIER.

3. Épreuves et conditions de participations

Le parcours prévoit de couvrir une distance de 190km incluant 5000m de dénivelé positif, suivant le meilleur itinéraire emprunté, pour une durée avoisinant les 24heures.

Le parcours est ouvert aux athlètes à partir de 18ans.

Un système de portes horaires contraint les concurrents à un retour dans l'horaire maximal indiqué.

Les équipes sont en autonomie complète (eau, nourriture).

4. Inscription

Les inscriptions se font par internet.

L'inscription est effective dès que le dossier de l'équipe est complet c'est-à-dire :

- ✓ Remplir le bulletin d'inscription en ligne (dématérialisé).
- ✓ Fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI) ou à défaut, d'un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition et souscrire à un pass compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisports, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement.
- ✓ Compléter le paiement
(LES PREINSCRIPTIONS SANS PAIEMENT NE PERMETTENT PAS DE PRETENDRE A UNE

RESERVATION DE DOSSARD).

Le montant de l'inscription est fixé:

- A 680€ entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier
- A 760€ à partir du 1/02/2025, et jusqu'à la fermeture.

Les inscriptions fermeront le 18 mars 2025

L'inscription comprend: l'organisation générale du raid, la location du système de chronométrage sport-ident, la location d'une puce électronique par personne, 2 jeux de cartes étanches par équipes, la location du matériel kayak, la mise en place du dispositif de secours, un repas de fin de course, un lot concurrent et la médiatisation de l'événement : site internet, retransmission sur une chaîne youtube en direct, et retransmission en direct sur les chaînes télévisées (4h de direct).

L'inscription ne prend pas en charge l'hébergement de nuits précédent et suivant l'événement.

L'inscription ne prend pas en compte le matériel des sections packrafts

Toute demande de remboursement sera étudiée par l'organisateur qui prendra seul la décision du remboursement partiel ou total des frais d'inscriptions.

En cas d'annulation pour une raison indépendante de la responsabilité des organisateurs le remboursement partiel des équipes aura lieu à l'exception d'un montant forfaitaire de 100 euros par équipe.

5. Participants

5.1 Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

La participation au raid vaut acceptation de la charte écologique, consultable sur notre site internet.

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

RAPPEL : Les participants pourront emprunter des routes ouvertes à la circulation, le strict respect du code de la route s'impose à tous les concurrents.

5.2 Changement d'équipier

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipe qui sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, au plus tard 24h avant le départ.

5.3 Responsabilité des participants

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur.

6. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Les licenciés FFTRI compétition ne sont pas nécessairement concernés s'ils ont pris la garantie associée à leur licence.

7. Classement et chronométrage

7.1 Chronométrage

Le chronométrage s'effectue à l'aide du dispositif SportIdent, le classement se fera en fonction du temps de course + pénalités (1 poste manquant = 1 pénalité en temps précisée dans le RoadBook).

Un système de portes horaires invalidera la comptabilisation de certains postes (mentionnés sur la carte et le RoadBook).

7.2 Classement

Deux classements seront établis SCRATCH et EUROPE.

Les trois premiers de chaque classement seront récompensés.

7.3 Comportement en course et Pénalités

Comportement en course :

Tout au long du parcours les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.

L'esprit de la manifestation est de partager un moment festif dans la bonne humeur. Nous vous proposons un itinéraire sur un terrain de jeu que nous affectionnons particulièrement. Il va de soi que le respect des lieux doit être la priorité quel que soit les circonstances de course. Toute entorse à ces principes par une des équipes peut entraîner une pénalité ou la mise hors course immédiate de celle-ci par l'un des membres de l'organisation.

Exemple : Abandon de débris sur le parcours, dégradations de clôtures, traversée d'une zone interdite (culture, propriété privée mentionnée sur la carte...), non-respect d'un passage obligatoire...

Pour des questions de sécurité: Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 100 mètres.

La possession du matériel obligatoire pourra faire l'objet de contrôles sur le parcours, pouvant donner lieu à des pénalités proportionnelles aux manquements constatés (la pénalité pourra être précisée dans le RoadBook).

7.4 Réclamation/Jury de course

Si vous avez une réclamation concernant l'épreuve ou les résultats, elle sera prise en compte dans les conditions suivantes:

- ✓ Elle doit être formulée par écrit avant la remise des prix et déposée à la GEC (gestion électronique de course).
- ✓ Elle sera étudiée par l'organisation et le responsable du chronométrage.
- ✓ Si celle-ci pose un problème d'équité la décision sera prise par le jury de course. Celui-ci sera composé du directeur de course, du responsable de la GEC, du représentant de la FFTri (ligue ou mission raid), de l'organisateur en charge de la zone concernée, deux concurrents tirés au sort. Une décision majoritaire sera adoptée.

8. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

8.1 Obligations:

Tout concurrent devra porter le matériel obligatoire correspondant à chaque section.

Les numéros d'urgence devront être enregistrés dans le portable de course.

8.2 Prêt de matériel:

Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Tout prêt de matériel donnera lieu à la perception éventuelle d'une caution du montant de la valeur à neuf du matériel prêté (**50€ par équipe pour les doigts SportIdent**).

Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

8.3 Abandon-hors course

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs.

En cas d'abandon d'un concurrent, l'équipe doit suivre l'itinéraire retour indiqué par l'organisation. La possibilité de poursuivre la course hors-classement sera appréciée par le directeur de course.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

9. Moyens d'intervention

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

10. Equipement

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être **normalisés CE**. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

10.1 Équipement obligatoire

La liste du matériel obligatoire complète sera précisée lors des lettres d'informations, elle sera directement tirée des règles ARWS.

A titre indicatif voici la liste du matériel-type :

Équipement obligatoire par équipe :

- Un téléphone portable avec les numéros d'urgence enregistrés (batterie suffisamment chargée pour tenir la journée)
- 2 boussoles
- Un kit de réparation VTT (chambre à air ou rustines, pompe, multi-outil, maillon rapide)
- 2 portes cartes
- Une trousse de secours comprenant au minimum une bande, de l'antiseptique, des compresses, du sparadrap.
- Un abri de survie type bothy-bag
- 2 à 4 embarcations type packraft permettant à l'ensemble de l'équipe d'embarquer (2 biplaces, 4 monoplaces, 1 biplace et 2 monoplaces...)
- 1 corde dynamique à simple de 20m

Équipement obligatoire par coureur:

- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 veste coupe pluie
- 1 polaire
- 1 bonnet ou buff
- 1 lampe frontale avec des batteries suffisantes pour tenir une nuit entière
- 1 casque VTT (obligatoirement porté, ajusté et bouclé sur toutes les sections VTT du raid)
- 1 éclairage avant blanc sur le vélo
- 1 éclairage arrière rouge sur le vélo
- 1 gilet haute visibilité porté la nuit
- 1,5 litres d'eau
- 1 sac pouvant contenir l'ensemble du matériel
- 1 VTT en état de marche
- Une réserve de nourriture (barre de céréales, pâte de fruit, gel...)
- 1 baudrier d'escalade
- 3 mousquetons de sécurité
- 1 descendeur
- 1 cordelette pour la confection d'un nœud autobloquant (type machard)
- 1 double longe
- 1 casque norme eau vive
- 1 gilet d'aide à la flottabilité
- 1 casque norme montagne

10.2 Equipement conseillé

- Des gants
- Des lunettes de soleil
- De la crème solaire
- Protection roller

10.3 Matériel interdit

Tout moyen de géolocalisation cartographique (géoportail, strava, montre GPS avec fond cartographique...)

Tout moyen de déplacement motorisé.

Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

11. Respect des sites naturels et propriété privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées.

Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respectez ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

12. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'AFLD prendra les mesures qui s'imposent en cas de contrôle positif.

13. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

Si un concurrent ne souhaite pas apparaître sur les classements, ou si un concurrent ne souhaite pas que son image puisse être diffusée, il devra en avvertir l'organisation par écrit avant le départ de sa course.

14. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserves.